

Proposition sur la mémoire de la Shoah

EMDH s'inquiète des conséquences sur le développement des enfants

Paris, le 14 février 2008 - Enfants du Monde – Droits de l'Homme (EMDH) est très **inquiète des conséquences sur le développement des enfants de confier aux élèves de CM2 la mémoire d'une victime de la Shoah**. Si elle était mise en œuvre, une telle proposition remettrait en cause leur développement harmonieux, en leur faisant porter le poids d'une histoire individuelle qu'ils n'auraient pas choisie.

Dans un discours prononcé le 13 février, M. Nicolas Sarkozy a annoncé avoir demandé au gouvernement de faire en sorte que, chaque année, à partir de la rentrée scolaire 2008, "tous les enfants de CM2 se voient confier la mémoire d'un des 11.000 enfants français victimes de la Shoah."

EMDH ne peut que partager l'impératif du devoir de mémoire, d'une part, ainsi que les objectifs de lutte contre la discrimination sous toutes ses formes et de défense des notions de respect et droits de l'homme, d'autre part. Néanmoins, l'association estime que **l'on ne peut faire porter à un enfant de 10 ans la personnalisation d'une mort dans des circonstances telles que la Shoah sans qu'il en soit affecté, psychologiquement et humainement**.

En effet, lier aussi intimement un enfant à un pair mort, qu'il n'aura pas choisi, dont il n'aura pas connu la vie et qu'il ne pourra pas comprendre, si ce n'est dans la souffrance, ne peut qu'avoir des **conséquences dommageables à son développement**. Comme le déclare le Président de la République, « rien n'est plus intime que le nom et le prénom d'une personne et rien n'est plus émouvant pour un enfant que l'histoire d'un autre enfant de son âge. » Mais dans le cas présent, cette histoire se résumera à la mort, la violence et la souffrance. C'est lui faire assumer une **lourde responsabilité que de remettre le poids et le nom d'une telle mort sur les épaules d'un enfant de 10 ans**.

Enfants du Monde – Droits de l'Homme s'inquiète également de l'inconséquence de telles déclarations alors que le projet éducatif sous-jacent reste improbable. L'association déplore que l'effet d'annonce prenne le pas sur le fond, aux dépens des plus jeunes et que leur **développement soit sérieusement hypothéqué**. Aucun projet éducatif ne peut en effet se construire sur la mort, aucun moyen pédagogique ne peut user du poids de la personnalisation de l'horreur sur des enfants de 10 ans.

Un signal fort serait de **donner aux écoles les moyens de promouvoir et défendre les droits de l'enfant**. Il semble aussi plus approprié de donner **plus d'outils, de temps et de personnels à l'éducation nationale** pour qu'elle puisse **lutter contre toutes les discriminations** et construire avec les enfants un monde où des horreurs telles que les génocides et les crimes contre l'humanité n'auront plus leur place. Il est **préférable d'offrir de l'espoir et des outils de compréhension à nos enfants plutôt que de leur faire porter le poids de nos propres responsabilités**.

A Propos d'Enfants du Monde - Droits de l'Homme

Créée en 1986, Enfants du Monde - Droits de l'Homme (EMDH) est une association humanitaire à but non lucratif qui agit pour la protection des enfants en danger et pour le respect de la Convention Internationale des Droits de l'Enfant.

Présente dans 12 pays au travers de 16 programmes d'aide aux enfants et à leurs familles, EMDH mène notamment des activités socio-éducatives et apporte un soutien psychologique aux plus vulnérables.

Elle a pour but de défendre et de sensibiliser l'opinion publique au respect de la Convention internationale des droits de l'enfant adoptée par l'Assemblée générale de l'ONU le 20 novembre 1989.

www.emdh.org

Contact Presse

Grégoire Lechat
Service communication

3, rue des Haudriettes
75003 PARIS

Tél. : 01 42 72 71 78
glechat@emdh.org